

Portant validation du devis de l'entreprise **ENGM ARCHITECTES** pour l'étude de faisabilité pour regrouper les services techniques de la ville sur le site des ateliers municipaux à Bernay 27

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu le devis de ENGM ARCHITECTES pour l'étude de faisabilité pour regrouper les services techniques de la ville sur le site des ateliers municipaux de Bernay d'un montant HT de 6 720 €.

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis de ENGM ARCHITECTES pour l'étude de faisabilité pour regrouper les services techniques de la ville sur le site des ateliers municipaux de Bernay d'un montant HT de 6 720 €.

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 04/05/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

